

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 29 novembre 2022.

**Etaient présents** : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD – Yvon BIHAN-POUDEC – Sophie TEMANS - Alexia PLANQUOIS – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Julie LEGLOAHEC

**Etait absent excusé** : M. Pierre-Yves HOFFMANN

### **Approbation du dernier compte-rendu de séance**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 20 septembre 2022.

### **Désignation d'un binôme communal dans le cadre de l'élaboration du PLUi**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), il convient de désigner un binôme communal afin de représenter la commune de Perruel au séminaire des élus communaux et communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne le binôme qui suit afin de représenter la commune de Perruel au séminaire des élus et de garantir le relais de l'information au sein du conseil municipal :

- Monsieur Vincent QUÉNÉ
- Monsieur Patrick RICHARD.

### **Projet participation financière prévoyance maintien de salaire**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a mandaté le Centre de Gestion de l'Eure pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous forme d'une couverture prévoyance maintien de salaire. Il précise que le Centre de gestion a retenu la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et que la convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Aussi, il convient de fixer le montant de la participation financière mensuelle que la commune va prendre en charge pour les cotisations des agents sachant qu'elle ne peut être inférieure à 7 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer une participation employeur de 20 euros mensuel pour la prévoyance maintien de salaire. Ce projet de participation sera soumis au comité technique du Centre de Gestion avant validation définitive de cette décision.

### **Modifications budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des 2 virements de crédits qui suit :

- 1 <sup>er</sup> en section de fonctionnement :	
De l'article 022 « Dépenses Imprévues »	- 129.00 €
Vers l'article 65541 « Contributions fonds compens. ch. Territoriales »	+ 129.00 €.
- 2 <sup>ème</sup> en section d'investissement	
De l'article 020 « Dépenses Imprévues »	- 750.00 €
Vers l'article 2051 « Concessions droits similaires »	+ 750.00 €

### **Travaux défense incendie**

Afin de poursuivre la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie sur la commune et en particulier au hameau du Mesnil, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait installer 2 réserves incendies enterrées, l'une dans la pointe de terrain que la commune va acquérir à Madame DE VIGAN et l'autre dans le terrain en pente communal vers la propriété de Madame FOURET. Il donne connaissance de 2 devis qu'il a fait établir par la Société GC Terrassement. Le premier pour la mise en place d'une réserve

incendie enterrée de 30 m3 dont le montant s'élève à 18 975.00 € HT et le second pour la mise en place d'une réserve incendie enterrée reconditionnée de 60 m3 dont le montant s'élève à 18 975.00 € HT.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour programmer ces travaux sur l'exercice 2023 sous réserve de l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et une subvention auprès du Département de l'Eure.

### **Réflexion aménagement aire de jeux au Mesnil**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que des parents lui ont demandé une aire de jeux pour les enfants au Mesnil. Il propose un éventuel aménagement du terrain en pointe de la Ruelle à Loup où va être installée une réserve incendie. Le Conseil Municipal va réfléchir et voir ce qui se fait dans d'autres communes.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion de la commission économie va avoir lieu jeudi où sera abordé l'abrogation du reversement de la taxe d'aménagement à la CDCLA.

Il est décidé de réorganiser un repas des seniors aux beaux jours.

La distribution des colis des seniors se fera le samedi 17 décembre 2022.

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 28 janvier 2023 à laquelle les membres du Conseil Municipal auront le plaisir de convier l'ensemble de la population.

Monsieur Patrick RICHARD fait un point sur la dernière commission de voirie.

Il demande qu'un devis soit établi pour la couverture de l'église en priorité pour le cœur.

Madame Véronique TROTIN fait un point sur le dernier conseil d'école du 8 novembre. Elle précise que le regroupement comptabilise 113 enfants et qu'au vu de la grosse baisse d'effectifs on va vers une fermeture de classe pour la rentrée 2023/2024.

Un projet est en cours d'élaboration sur l'école de Perruel : Jardin en marche ! Un composteur et un collecteur d'eau de pluie ont été sollicités.

Elle donne connaissance également du devis qu'elle a fait établir par la société GRISEL pour le transport méridien d'un montant de 31 000 € annuel compte tenu que ce transport ne sera plus pris en charge par la Région à compter de septembre 2023.

Elle signale également que 3 dépôts sauvages ont été faits ces derniers temps aux Hauts Boisés.